



PRISE EN CHARGE DES BLESSURES EN SERVICE

Le 9 juillet 2019, à l'occasion d'un groupe de travail du CHSCT de réseau PN, portant sur la mise à jour du guide des procédures de la Mission d'Accompagnement des Blessés,

➡ **Au cours des débats, la DRCPN nous indique que :**

Suite au décret 2019-122, sur le traitement des Accidents de Travail (CITIS), les collègues blessés devront avancer les frais médicaux et d'hospitalisation, dans l'attente de la reconnaissance de l'imputabilité au service, par le SGAMI...



**POUR UNITÉ SGP POLICE,
C'EST NON !!!**

Les fonctionnaires ne doivent pas avancer d'argent lors de Blessures en Service.

➡ **La loi 83-634 proclame la présomption d'imputabilité !!!**

UNITÉ SGP POLICE SAISIT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

**UNITÉ SGP
POLICE**



www.unitesgppolice.com

MAJORITAIRE

FSMI FU

100%

**Gradés, Gardiens,
ADS et PATS**

11-07-2019